



# CARNAC

## ECHOS

Lettre d'informations

OCTOBRE - NOVEMBRE 2019

### PRATIQUE



#### Travaux en cours, achevés et à venir

**En cours** : aménagement du boulevard de la Plage, tranche 2 ; réhabilitation du secteur Nord de l'Église, tranche 2 ; aménagement intérieur du futur restaurant scolaire ; travaux de grenailage/décapage sur les trottoirs avenue Zacharie Le Rouzic ; aménagements dans les cimetières.

**Achevés** : travaux de finition sur la tranche 1 de l'aménagement du boulevard de la Plage (ex : pose de pergolas) et sur la voirie de l'avenue Zacharie Le Rouzic ; travaux de réseaux par AQTA ; création d'un plateau surélevé, route de la Trinité-Sur-Mer.

**À venir, en novembre et décembre** : création d'un nouveau giratoire, route du Purgatoire, au niveau du Nignol.



#### AVAP

Le rapport d'enquête, les conclusions et les avis portant sur la création de l'**Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP)** sont désormais consultables en mairie du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h et sur internet (rubrique "Actualités").



## Cimetières

Les concessions temporaires, situées aux cimetières de Bellevue et de Saint-Fiacre, doivent faire l'objet d'une demande de renouvellement lorsqu'elles arrivent à échéance. Informations auprès du service État-Civil en mairie au **02 97 52 79 76**.



## Une complémentaire santé pour tous avec la mutuelle de santé collective

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) vient de signer une convention de partenariat avec l'association ACTIOM - « Ma commune, ma santé ». Objectif : **faciliter l'accès pour tous à une complémentaire santé personnalisée et à moindre coût**.

Ce dispositif s'adresse à **tous les habitants de Carnac n'entrant pas dans le cadre des contrats collectifs (salariés)** y compris : seniors, agriculteurs, professions libérales, commerçants, demandeurs d'emploi, intérimaires, certains salariés en CDD, salariés à multi-employeurs ou encore à temps partiel. Pour plus d'informations, **contactez le CCAS au 02 97 52 85 02**.



## Recensement des jeunes de 16 ans

**Du jour de ses 16 ans jusqu'au 3<sup>ème</sup> mois suivant**, chaque jeune a l'obligation de se faire recenser sur les listes électorales. Cette démarche s'effectue soit en mairie soit en ligne sur le site internet [www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr) Dans les deux cas, le jeune doit présenter un livret de famille ainsi qu'une pièce d'identité. Une fois recensé, une attestation de recensement lui est délivrée. Elle est indispensable pour l'inscription à des concours ou des examens soumis au contrôle de l'autorité publique. Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation.



## Pratique de la voile à l'année

Le Yacht-Club, reconnu **première école de voile française** par la FFV (Fédération Française de Voile), propose de **nombreuses activités nautiques en direction des jeunes, ados et adultes : catamaran à partir de 7 ans, planche à voile dès 8 ans, permis côtier à partir de 16 ans**. En dehors des cours annuels, des **stages ponctuels sont proposés y compris pendant les vacances de Toussaint** à des tarifs intéressants. Pour les pratiquants, aguerris à la voile, le yacht-club a mis en place **une carte de 10 sorties leur permettant l'emprunt de matériel à l'année**. Plus d'infos : **02 97 52 10 98**.

# ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE



## Déchets ménagers

**Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !** Les solutions ne manquent pas : acheter des produits peu emballés, en vrac, à la coupe ou en écorecharges ; cuisiner les quantités nécessaires et accommoder les restes pour éviter le gaspillage ; limiter ses impressions papier et recourir au numérique ; faire réparer un meuble ou un vêtement détérioré plutôt que le jeter... **Retrouvez quelques conseils du quotidien sur le site internet de l'intercommunalité [www.je-vis-ici.fr](http://www.je-vis-ici.fr)**



## Élagage des arbres

Les haies ou arbustes débordant sur la voie publique peuvent générer des troubles en terme de sécurité routière : gêner le passage des piétons sur les trottoirs ainsi que la circulation des véhicules. **Les propriétaires se doivent d'effectuer régulièrement leur taille. Il en va de leur responsabilité.** Dans le cas contraire, un courrier de mise en demeure, fixant un délai maximum de réalisation des travaux, leur est adressé. L'élagage est alors effectué par la

Ville aux frais du propriétaire.

**DÉCLAREZ VOS RUCHES**  
ENTRE LE 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation

**QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?**

- CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE
- AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES
- MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE  
[mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr)

## Déclarez vos ruches

Tout apiculteur a l'obligation de **déclarer, une fois par an, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre, ses ruches** dès la première colonie d'abeilles détenue, que ces colonies soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation.

Objectifs : connaître l'évolution du cheptel agricole, améliorer la santé des abeilles, mobiliser des aides européennes pour la filière apicole.

La déclaration peut-être effectuée **en mairie ou en ligne** en téléchargeant le formulaire sur le site internet de la Ville (rubrique Actualités).

# RETOUR EN IMAGES



## Attrait du public pour la Préhistoire

Fréquentation record : plus de 1 000 visiteurs ont participé aux animations proposées par le Musée de Préhistoire lors des 36<sup>èmes</sup> Journées Européennes du Patrimoine. **La fabrication de colles préhistoriques, notamment à partir d'écorces de bouleau, n'a pas manqué d'intriguer le public.**



## Résultat du Prix Facile à Lire

Le 20 septembre, le Prix Facile à Lire Bretagne 2019 a récompensé la bande-dessinée « Journal d'un enfant de lune » de Joris Chamblain et d'Anne-Lise Nalin. Les lectrices carnacoises ayant participé au vote ont pu échanger avec les auteurs présents. Cet événement est le fruit d'un partenariat entre la médiathèque, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la résidence Autonomie.

## À L'AFFICHE



## Un Automne Autrement

L'édition 2019 revient du 4 octobre au 17 novembre avec plus de 200 animations dont certaines proposées par le Musée de Préhistoire et Terraqué. **Plus d'infos : [www.carnac.fr](http://www.carnac.fr)**

## Vos autres rendez-vous

**Citoyen/Solidaire** : commémoration (11 nov), collecte de la banque alimentaire (29 et 30 nov.), Téléthon (6 et 7 déc.). **Culture/festif** : Mois du Film documentaire (8 nov), ciné conférence Voyage « Route 66 » (27 nov.), sortie cinéma avec le CCAS (11 déc), festivités de fin d'année (fin déc). **Sports** : régates de Noël (7 déc.)

Et bien d'autres sur [www.ot-carnac.fr](http://www.ot-carnac.fr) et sur [www.carnac.fr](http://www.carnac.fr)

VILLE <sup>de</sup> CARNAC

 @villedecarnac

Hôtel de Ville  
Mairie de CARNAC  
Place de la Chapelle  
BP 80  
56341 CARNAC Cedex

Tél : 02 97 52 06 86

Ouvert du **lundi au vendredi**, de  
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.